

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2024 à 18 H 00  
SALLE DES FETES – MOUZIEYS-PANENS**

L'an deux mille-vingt-quatre, le neuf avril, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des Fêtes de MOUZIEYS-PANENS, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

**Etaient Présents :**

**Commune de CORDES :** Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL (Titulaires).  
**Commune de PENNE :** Mesdames Laurence POILLERAT, Delphine PINCZON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires).  
**Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :** Messieurs Jean-Christophe CAYRE, Jean-Paul MARTY (Titulaires)  
**Commune de LES CABANNES :** Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires).  
**Commune de VAOUR :** Monsieur Jérémie STEIL (Titulaire)  
**Commune de LAPARROUQUIAL :**  
**Commune de MILHARS :** Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS (MILHARS)  
**Commune de ST MARCEL CAMPES :** Monsieur Alex BRIERE (Titulaire).  
**Commune de LIVERS-CAZELLES :** Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).  
**Commune de MOUZIEYS PANENS :** Madame Christine TRESSOLS, Monsieur Claude BLANC (Titulaires).  
**Commune de SOUEL :** Monsieur Frank CEBAK (Titulaire).  
**Commune de BOURNAZEL :** Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).  
**Commune de VINDRAC-ALAYRAC :** Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire)  
**Commune de LE RIOLS :** Monsieur Serge BESOMBES (Le Riols)  
**Commune de LACAPELLE SEGALAR :** Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire).  
**Commune de LOUBERS :**  
**Commune de LABARTHE BLEYS :** Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).  
**Commune de MARNAVES :**  
**Commune de NOAILLES :** Messieurs Serge ROUQUETTE, Jean- Philippe GINESTE (Titulaires).  
**Commune de ROUSSAYROLLES :** Monsieur Brice LAURET (Suppléant)  
**Commune de SALLES sur CEROU :**  
**Commune de ST MICHEL DE VAX :**  
**Commune d'AMARENS :** Monsieur Patrick MONTELS (Titulaire)  
**Commune de FRAUSSEILLES :** Madame Arielle BRUN (Titulaire).  
**Commune de DONNAZAC :** Madame Caroline BREUILLARD (Titulaire)

**Pouvoirs :**

Madame Nathalie MULET à Monsieur Jérémie STEIL.  
Monsieur Bernard RIVIERE à Monsieur Alex BRIERE  
Monsieur Benoit OURLIAC à Monsieur Bernard ANDRIEU  
Monsieur Laurent DESHAYES à Monsieur Jean-Paul MARTY

***Formant la majorité des membres en exercice et représentés.***

**Absents et Excusés :** Messieurs Thierry DOUZAL (Salles sur Cérou), Claude GENIEYS (Loubers), Jean-Claude LAVY, Bernard TRESSOLS (Cordes), Serge DALMIERES (Bournazel), Matthieu AMIECH (St Michel de Vax).

Madame Sylvie GRAVIER a été élue secrétaire de séance.

En ouverture de séance, le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir signer le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 19 mars 2024 à BOURNAZEL, qu'ils ont préalablement reçu et dont ils ont pu prendre connaissance. Il remercie Claude BLANC pour l'accueil des élu(es) dans cette salle des fêtes.

**1-09.04.2024-Délibération arrêtant le vote des taux d'imposition 2024.**

Sur proposition et entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Conformément à l'avis de la Commission des Finances, réunie en date du 26 Mars 2024 pour étudier les préparations budgétaires 2024 et qui a validé la proposition d'une augmentation des taux des taxes

additionnelles du foncier bâti, du foncier non bâti, de la taxe d'habitation additionnelle et le maintien du taux de la CFE 2024 à la hauteur de celui de 2023,  
Le conseil communautaire,

- Vu le code des impôts,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

En exercice : 40

Présents : 34 (dont 4 pouvoirs)

Votants : 34 (dont 4 pouvoirs)

Exprimés : 34

Pour : 29

Contre : 3

Abstention : 2

**Décide :**

D'arrêter les taux d'imposition des taxes directes locales du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation additionnelle pour l'exercice 2024, soit :

- **Taux taxe foncière additionnelle : 12.11 %**
  - **Taux taxe foncier non bâti additionnelle: 37.42 %**
  - **Taux taxe d'habitation additionnelle : 11.63 %**
- D'arrêter le taux de la contribution foncière des entreprises 2024 (CFE) soit :
- **Taux CFE unique de zone 2024 : 31.89 %**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOLIDARITÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

EPCI : **866 DU CORDAIS ET DU CAUSSE** N° 1259 EPCI (1)

DEPARTEMENT : **81** TAUX

TRESORERIE OU SGC : **SGC DE GAILLAC** FDU

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023	Taux de référence pour 2024	Tx moyens pondérés des com. si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b)	Taux votés	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	1	2a	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie additionnelle	4 900 600	11,52		5 181 000	592 533	12,11	622 744
Taxe foncière non bâtie additionnelle	423 436	35,80		438 800	185 119	37,42	162 575
Taxe d'habitation additionnelle	2 274 188	11,07		2 220 000	245 754	11,63	238 486
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	457 882	31,89		485 800	148 448	31,89	148 448
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>						
				Total de la fiscalité additionnelle	993 406		Total
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	148 448		1 182 350

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (5 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
	8	9	10	
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		12,11	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1013 902	1,050 306	37,42	
Taxe d'habitation additionnelle	593 406		11,63	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,140			
CFE éolienne	>>>			

TVA	IFER	TABCOM	TAFNB	Alloc. compensatoires	DCRTP	FNGIR	Total
817 964	81 022	0	9 618	80 529	0	- 181 183	817 980

Produits attendus des taxes à taux votés (col. 7) : 1 182 350

Ressources fiscales indépendantes des taxes votées (cadre II) : 817 980

Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024 : 1 180 300

À ALBI  
Le 14 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques, YVES JULIEN

A  
Le  
Pour la Préfecture.

Faillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagnés d'une copie de la délibération de vote des taux.

## 2-09042024-Délibération portant validation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2024.

- Vu le code des impôts,
- Vu les bases prévisionnelles d'imposition 2024 pour chaque commune,
- Vu le calcul des participations prévisionnelles aux dépenses de fonctionnement 2024 du budget annexe des ordures ménagères,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une augmentation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2024 au regard de la présentation du budget prévisionnel annexe des ordures ménagères,

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** de procéder à une augmentation des taux de la TEOM pour 2024 et valide les taux comme présentés au tableau ci-dessous :

En exercice : 40

Présents et représentés : 34 (30 + 4 pouvoirs)

Votants : 34

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0



### TAUX UNIQUE TEOM 2024

TEOM: Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

	2023	2024
<b>TAUX RURAL</b> (23 communes)	<b>14,70%</b>	<b>14,70%</b>
<b>TAUX URBAIN</b> (2 communes)	<b>10,99%</b>	<b>11,21%</b>

	PRODUITS ATTENDUS TEOM	BASES LOCATIVES	TAUX TEOM
Communes rurales: Amarens, Donnazac, Frausseilles, Bournazel, Labarthe-Bleys, Lacapelle Ségalar, Laparroquial, Loubers, Le Riols, Livers-Cazelles, Marnaves, Milhars, Mouzieys-Panens, Noailles, Penne, Roussayrolles, Salles, Souel, Saint Marcel-Campes, Saint Martin-Laguépie, Saint Michel de Vax, Vaour, Vindrac-Alayrac	531 192,00	3 613 551	14,70%
Communes urbaines: Cordes sur Ciel, Les C	199 420,30	1 778 950	11,21%
<b>TEOM 2024</b>	<b>730 612,29</b>		

### 3-09042024- Délibération du vote du budget général et budget annexes 4C 2024.

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire,

**Entendu** la présentation faite par Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, du budget général et des budgets annexes au titre de l'exercice 2024,

**Entendu** que les maquettes budgétaires 2024 sont présentées selon la norme comptable M57 en lieu et place de la norme comptable précédente M14 et conformément à la délibération de l'assemblée en date du 25 Octobre 2023.

**Considérant** qu'en M57, la possibilité est donnée au Président par l'assemblée de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, à l'occasion du vote de budget avec un maximum réglementaire autorisé de 7.5% des dépenses réelles selon les sections et que ces mouvements de crédits opérés sur l'exercice comptable sont soumis à :

- L'obligation de transmission au représentant de l'État, chargé de leur contrôle.
- L'information de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.
- La transmission au comptable public, pour contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios.

Après en avoir délibéré,

**Autorise** le Président à procéder à la fongibilité des crédits pour la section de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 7.5%.

**Approuve** les prévisions budgétaires énoncées et ses annexes, et vote les budgets 2024 comme suit :

#### 1. Vote du Budget Général et annexe attribution des subventions aux associations et participations 2024 :

4C ou CC DU CORDAIS ET DU CAUSSE - budget général 4 C - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 111 809,66	1 715 206,19
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	179 624,61	102 909,02
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 473 319,06
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 291 434,27	2 291 434,27
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 333 620,28	3 093 451,78
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 240 068,50
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 333 620,28	3 333 520,28
	=	=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	5 624 954,55	5 624 954,55

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>1 163 612,03</b>
657348		SUBVENTION	MSAP VAOUR	Commune	4 000,00
657348		SUBVENTION	MAIRIE DE CORDES SALON DU LIVRE	Commune	300,00
657363		PART EQUILIBRE	BUDGET OM	Autre personne de droit public	17 000,00
657363		PARTICIPATION AGENCE POSTALE	BUDGET MSAP	Autre personne de droit public	15 408,00
657363		PARTICIPATION EQUILIBRE	BUDGET MSAP	Autre personne de droit public	105 815,53
657363		PARTICIPATION EQUILIBRE	BUDGET CUISINE	Autre personne de droit public	50 000,00
657363		PARTICIPATION EQUILIBRE	BUDGET ECOLE	Autre personne de droit public	677 236,53
657363		PARTICIPATION EQUILIBRE	BUDGET TAD	Autre personne de droit public	13 451,97
65738		SUBVENTION	SYNDICAT MIXTE LA TOSCANE OCCITANE	Etablissement de droit public	143 000,00
6574		SUBVENTION	ACADOC	Association	2 500,00
6574		SUBVENTION	AMIS DU VIEUX DE CORDES	Association	700,00
6574		SUBVENTION	THEATRE LE COLOMBIER	Association	5 500,00
6574	Convention	SUBVENTION	LA COCCINELLE	Association	43 700,00
6574		SUBVENTION	CUMA	Association	700,00
6574		SUBVENTION	C VITAL	Association	26 000,00
6574		SUBVENTION	ETE DE VAOUR FESTIVAL	Association	0 000,00
6574		SUBVENTION	ENERGY FORM	Association	300,00
6574		SUBVENTION	FAMILLES RURALES VAOUR	Association	5 000,00
6574	CONVENTION	SUBVENTION	JARDIN D'ENFANTS MILHARS	Association	26 900,00
6574		SUBVENTION	LE ROCK D'ANGLARS	Association	500,00
6574		SUBVENTION	POMPIERS CORDES	Association	1 300,00
6574		SUBVENTION	POMPIERS VAOUR	Association	1 300,00
6574		SUBVENTION	RECTO VERSO	Association	1 100,00
6574		SUBVENTION	TENNIS DE CORDES	Association	700,00
6574		SUBVENTION	GRESIGNE EN FUGUES	Association	900,00
6574		SUBVENTION	TOUS EN SCENE ECOLE DE DANSE	Association	500,00
6574		SUBVENTION	RUGBY CLUB BOURNAZEL	Association	500,00
6574		SUBVENTION	ACCORDS VOIX BAROQUES	Association	700,00
6574		SUBVENTION	FOOT CORDES	Association	700,00
6574		SUBVENTION	PATRIMOINE ET CULTURE EN VADURAIS	Association	750,00
6574		SUBVENTION	HORIZONFORME	Association	500,00
6574		SUBVENTION	ADMR DU SEGALAR	Association	500,00
6574		SUBVENTION	CORDEA LA TALVERA	Association	500,00
6574		SUBVENTION	LES SALLADINES DE PENNE	Association	300,00
6574		SUBVENTION	ADMR DE VAOUR	Association	500,00
6574		SUBVENTION	VIVRE ENSEMBLE	Association	400,00
6574		RESERVE	RESERVE	Etablissement de droit public	3 483,00
6574		SUBVENTION	CINECRANB1	Association	1 067,00

6574		SUBVENTION	FOYER DU SEGALA	Association	400,00
6574		SUBVENTION	COMITE DU GRAND FAUCONNIER	Association	500,00

En exercice : 40  
Présents et Représentés : 34  
Votants : 34 (30 + 4 pouvoirs)  
Exprimés : 34  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 1

**Adopté à la majorité des membres présents et représentés**

**2. Vote du Budget des Ecoles 2024 :**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1048)	62 865,90	13 237,76
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 219,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 51 847,12
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		65 084,90	65 084,90
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	961 431,08	960 343,68
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 087,40
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		961 431,08	961 431,08
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		1 026 515,98	1 026 515,98

En exercice : 40  
 Présents et représentés : 34  
 Votants : 34 (30 + 4 pouvoirs)  
 Exprimés : 34  
 Pour : 34  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 3- Budget France-Services – L'ESCALE 2024.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1058)	6 089,14	1 102,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 987,14
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		6 089,14	6 089,14
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	206 032,00	202 063,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 988,47
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		206 032,00	208 052,10
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		214 121,14	214 121,14

En exercice : 40  
 Présents et Représentés : 34  
 Votants : 34 (30 + 4 pouvoirs)  
 Exprimés : 34  
 Pour : 34  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**4- Vote du Budget SPANC 2024.**

4C- SPANC - 4C-SPANC - BP - 2024

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>EXPLOITATION</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	41 579,00	46 306,91
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 4 727,91	(si excédent) 0,00
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>46 306,91</b>	<b>46 306,91</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	21 311,69	1 794,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 19 517,69
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>21 311,69</b>	<b>21 311,69</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>67 618,60</b>	<b>67 618,60</b>

En exercice : 40  
 Présents et Représentés: 34  
 Votants : 34 (30 + 4 pouvoirs)  
 Exprimés : 34  
 Pour : 34  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 5- Vote du Budget VOIRIE 2024

BUDGET ANNEXE VOIRIE 4C - Budget annexe voirie 4C - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II A	
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	820 152,44	787 471,18
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	466 937,21	265 620,98
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 234 097,49
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 287 089,65	1 287 089,65
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	160 910,41	160 150,80
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 759,61
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	160 910,41	160 910,41
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 448 000,06</b>	<b>1 448 000,06</b>

En exercice : 40

Présents et Représentés : 34

Votants : 34 (30 + 4 pouvoirs)

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 6- Vote du Budget Déchets Ménagers 2024.

Service de collecte enlèv.OM 4C - Budget annexe O.M 4C - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II A	
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	81 894,72	132 344,04
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	38 968,14	16 711,79
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 28 192,87	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	149 055,83	149 055,83
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	846 039,40	775 641,29
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 79 298,11
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	846 039,40	846 039,40
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>995 095,23</b>	<b>995 095,23</b>



En exercice : 40  
 Présents et Représentés : 34  
 Votants : 34 (30 + 4 pouvoirs)  
 Exprimés : 34  
 Pour : 34  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**7 - Vote du Budget Assainissement Collectif 2024 :**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2024			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE			II A1
<b>EXPLOITATION</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	23 433,23	22 898,92
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 536,31
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	23 433,23	23 433,23
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1054 et 1058)	36 870,72	30 659,15
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 6 211,57
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	36 870,72	36 870,72
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (3)	60 303,95	60 303,95

En exercice : 40  
 Présents : 34  
 Votants : 34 (30 + 4 pouvoirs)  
 Exprimés : 34  
 Pour : 34  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 8- Vote du Budget Transport à la Demande (TAD) 2024 :

En exercice : 40  
 Présents : 34  
 Votants : 34 (30+ 4 pouvoirs)  
 Exprimés : 34  
 Pour : 30  
 Contre : 0  
 Abstention : 4

Adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

TRANSPORTS A LA DEMANDE DE LA 4C - TRANSPORTS A LA DEMANDE DE LA 4C - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	11 047,69	814,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 10 233,69
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	11 047,69	11 047,69
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	41 103,00	40 701,97
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 401,03
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	41 103,00	41 103,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	52 150,69	52 150,69

## 9 – Vote du Budget Cuisine Collective de Fontbonne 2024.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1066)	DEPENSES 17 882,16	RECETTES 5 571,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 530,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 14 621,16
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		20 192,16	20 192,16
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 178 460,00	RECETTES 171 985,61
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 474,39
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		178 460,00	175 460,00
TOTAL DU BUDGET (4)		198 652,16	195 652,16

En exercice : 40  
Présents : 34  
Votants : 34 (30 + 4 pouvoirs)  
Exprimés : 34  
Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**4-09042024- Délibération validant le montant des subventions aux associations des parents d'élèves (année scolaire 2023-2024).**

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**Décide** de fixer les montants des subventions attribués aux associations des parents d'élèves pour l'année scolaire 2023/2024, comme suit :

Ecoles	Base nombre élèves	Montant Subvention BP 2024
<b>Cordes</b>	133	1 330 €
<b>Donnazac</b>	16	160 €
<b>Milhars</b>	14	140 €
<b>Penne</b>	24	240 €
<b>Vaour</b>	43	430 €
<b>TOTAL</b>	230	2 300 €

**Soutien de 10 € par élève**

En exercice : 40  
Présents et représentés : 34 (30 + 4 pouvoirs)  
Votants : 34  
Pour : 34  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**5-09042024-Délibération autorisant le Président à signer un avenant à la convention pré-opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) concernant le projet de la Maison de Santé Commune de Cordes sur Ciel.**

Sur proposition de Monsieur le Président, l'élu référent en charge du programme «Petites Villes de Demain » expose :

La Communauté de Communes du Cordais et du Causse, la commune de Cordes sur Ciel et l'EPF, ont signé le 5 octobre 2023 une convention pré-opérationnelle afin d'accompagner le développement économique et des logements dans le secteur de la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) de Cordes sur Ciel.

Pour rappel, la communauté de Communes du Cordais et du Causse a délibéré le 4 juillet 2023 pour l'approbation du projet de convention pré-opérationnelle avec l'établissement public foncier de l'Occitanie en autorisant le Président de la 4C à la signer. Le conseil municipal de Cordes sur Ciel a délibéré, quant à lui, le 20 juillet 2023.

Ce partenariat a permis, d'une part d'assurer une veille foncière active, et d'acquérir l'ancienne gendarmerie appartenant au Département du Tarn, mobilisant une enveloppe budgétaire de 85 000 € sur un total conventionnel de 350 000 €.

A ce jour, deux fonciers stratégiques, un hangar situé Rue des Ecoles et l'ancien cabinet dentaire, Avenue de la République, sont en cours de négociation sur la commune de Cordes sur Ciel.

- L'acquisition du hangar est prévue à 34 000 € hors frais.
- L'acquisition de l'ancien cabinet dentaire est prévue à 260 000 € hors frais.

En sus, la Communauté de Communes du Cordais et du Causse et la Commune de Cordes sur Ciel sollicitent l'intervention de l'EPF pour la réalisation de ces acquisitions.

En effet, la commune ayant des besoins de logements et de création d'une maison de santé, les élus ont souhaité saisir l'opportunité de cet ancien bâtiment, déjà aménagé pour des professionnels de santé, ainsi que ce hangar, à l'arrière de ce bâtiment.

Il est donc proposé d'adapter la convention initiale à ces nouvelles modalités :

- Augmentation de l'enveloppe financière de 120 000 € HT nécessaire à la poursuite de la maîtrise foncière et des dépenses annexes.

Au titre du présent avenant, le montant de la convention est augmenté de 120 000 € HT (cent-vingt-mille euros hors taxes), portant le montant global à 470 000 € HT (quatre-cents-soixante-dix-mille euros hors taxes) et hors actualisation.

Ce montant représente, à titre indicatif, le montant prévisionnel, en prix de revient, des investissements de toutes natures nécessaires à la réalisation des missions de l'EPF dans le cadre de l'exécution de la présente convention. Il correspond au montant maximum sur lequel la commune est engagée pour mener l'opération de maîtrise foncière à son terme.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet d'avenant à la convention pré-opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la communauté de communes du Cordais et du Causse et la commune de Cordes sur Ciel ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention et les documents y afférents ;

L'assemblée communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le projet d'avenant à la convention pré-opérationnelle relative à l'opération d'aménagement à dominante de logements entre l'Établissement public foncier d'Occitanie, la communauté de communes du Cordais et du Causse et la commune de Cordes sur Ciel ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention et les documents y afférents ;

**Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 6-09042024 – Délibération portant demande de subvention départementale au titre de la Voirie intercommunale FAVIL 2024.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les devis de travaux d'investissement au titre de la voirie locale intercommunale qui ont été établis par les entreprises et qui seront réalisés en 2024 sur les 25 communes de la communauté de communes du Cordais et du Causse : **AMARENS, CORDES, LES CABANNES, BOURNAZEL, MOUZIÉYS-PANENS, VINDRAC, FRAUSSEILLES, DONNAZAC, LABARTHE-BLEYS, LAPARROUQUIAL, SOUEL, ST MARCEL-CAMPES, LACAPELLE-SEGALAR, LAPARROUQUIAL, LIVERS-CAZELLES, ST MARTIN-LAGUEPIE, MARNAVES, MILHARS, PENNE, LE RIOIS, ST MICHEL DE VAX, VAOUR, SALLES sur CEROU, LOUBERS, NOAILLES.**

**Le montant global des travaux voirie 2024 estimé au regard des devis présentés, se chiffre à :**

**674 029.15 Euros HORS-TAXES.**

**(SIX CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE, VINGT NEUF EUROS et QUINZE CENTIMES).**

COMMUNES DE LA 4C	VOIRIE 2024 INVESTISSEMENT HORS TAXES	VOIRIE 2024 INVESTISSEMENT TTC
CORDES	20 040,00	31 248,00
LES CABANNES	23 278,10	27 933,72
BOURNAZEL	34 919,20	41 903,04
LABARTHE-BLEYS	35 015,00	42 018,00
LACAPELLE SEGALAR	40 617,00	48 740,40
LIVERS CAZELLES	36 839,90	44 207,88
LE RIOIS	14 544,00	17 452,80
LAPARROUQUIAL	16 785,00	20 142,00
LOUBERS	7 198,00	8 637,60
MOUZIÉYS PANENS	49 998,00	59 997,00
MARNAVES	46 333,75	55 600,50
MILHARS	28 961,30	34 751,56
NOAILLES	19 750,00	23 700,00
PENNE	52 980,00	63 576,00
ST MARCEL CAMPES	43 307,00	51 968,40
ST MARTIN LAGUEPIE	41 241,00	49 489,20
ST MICHEL DE VAX	19 926,80	23 912,16
VAOUR	8 830,00	10 596,00
VINDRAC	22 595,50	27 114,60
SALLES SUR CEROU	21 942,50	26 333,00
SOUEL	11 725,00	14 070,00
ROUSSAYROLLES	19 307,80	23 169,36
AMARENS	29 412,00	35 294,40
FRAUSSEILLES	9 930,30	11 916,36
DONNAZAC	12 552,00	15 067,40
TOTAL HORS TAXES ET TTC	674 029,15	808 814,98

ESTIMATIF DES TRAVAUX VOIRIE INVESTISSEMENT DES 25 COMMUNES DE LA 4C  
DEMANDE DE SUBVENTION FAVIL 2024



Il demande au conseil communautaire d'approuver le montant global de ces travaux inscrit sur le budget annexe Voirie et de l'autoriser à déposer la demande de subvention FAVIL 2024 auprès du Conseil Départemental du Tarn pour l'ensemble des communes membres et de solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution définitive de la subvention départementale 2024.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide l'estimatif des travaux présenté et inscrit au budget voirie 2024 et autorise Monsieur le Président, à déposer le dossier de demande de subvention FAVIL 2024 auprès du Conseil Départemental du Tarn et à solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution de la subvention.

***La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **France-SERVICES LES CABANNES :**

Le Président informe l'assemblée du classement national de France-Services Les Cabannes au 4eme rang pour le mois de février 2024. Ce classement s'appuie sur la satisfaction des usagers dans le cadre des accompagnements et la qualité des services rendus par les deux agents de France Services et la Conseillère Numérique. A cet effet, une borne tactile CIVILIZ est à la disposition des usagers pour enregistrer leurs avis et commentaires. L'activité de France-Services est mesurée tous les mois par les services de l'Etat.

### **Intervention de Jérémie STEIL Maire de VAOUR, Vice-président en charge de l'Assainissement Collectif :**

Il remercie tout d'abord Claude BLANC pour la substitution de salle de réunion de ce conseil initialement prévu dans la salle des Fêtes de VAOUR, qui est toujours sans chauffage et qui ne pouvait donc pas accueillir l'assemblée.

#### ***- Convention Assainissement Collectif à renouveler :***

Nécessité de signer une nouvelle convention 4C-Commune, les dernières sont arrivées à échéance au mois de janvier 2024. Douze communes sont concernées par le renouvellement de ces conventions

VAOUR, PENNE, ST MICHEL, CORDES, LES CABANNES, NOAILLES, LOUBERS, LE RIOLS, MILHARS, BOURNAZEL, LABARTHE BLEYS, MOUZIEYS-PANENS.

Il demande aux Maires concernés si ces conventions nécessitent des améliorations (s'ils ont rencontré des difficultés particulières au regard de la rédaction sur ces deux dernières années ou sur leur mise en œuvre).

#### ***- Annonce réunion avec les Maires de la 4C et les services de l'Etat (DDT), le Département et l'Agence de l'Eau sur la prise de compétence EAU au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :***

Réunion qui se tiendra le lundi 29 avril à 15 H ou 17 H aux Ateliers Techniques.

#### ***- Information concernant le mandat d'accompagnement du Cabinet COGITE sur le montage de la consultation pour le schéma directeur d'assainissement collectif voté en 2023.***

Date : fin Mai-Juin : constitution du dossier de consultation et lancement de la consultation en juillet.

Réponse fin Août – Ouverture des plis début septembre pour un lancement de l'étude 4eme trimestre 2024.

**Bien vacant présumé sans maître :**

Information : Possibilité d'entamer la démarche avec l'appui de la SAFER au moyen d'une convention entre la SAFER et la commune fixant les modalités d'intervention en fonction des procédures à mettre en place. Jérémie STEIL précise qu'il tient la brochure à la disposition des Maires intéressés par cette démarche.

Pour rappel, « les biens vacants et présumés sans maître (BVSM) sont des biens dont les propriétaires sont inconnus ou qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans (10 ans suivant les cas) et pour laquelle aucune démarche d'acte de succession n'a été réalisée ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 H 45.

**Le Secrétaire de séance,  
La Vice-présidente**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Gravier', with a horizontal line extending from the end of the signature.

Sylvie GRAVIER

**Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Andrieu', with a horizontal line extending from the end of the signature.

Bernard ANDRIEU